

LA LETTRE

DE LA SOCIÉTÉ

D'ETHNOZOOTECHNIE

Patrimoines et savoirs en élevage

QUELQUES NOUVELLES (FINANCIÈRES ...) DE LA SOCIÉTÉ D'ETHNOZOOTECHNIE

Grâce à des coûts d'édition et d'expédition inférieurs, en monnaie constante, à ce qu'ils sont aujourd'hui, ainsi qu'au financement de certains numéros par des Instituts (INRA, ITEB, ITP ...), M. et Mme LAURANS avaient pu économiser une somme assez conséquente, placée sur un livret de caisse d'épargne. Lorsque nous avons repris la présidence, en 1996, le conseil d'administration a estimé qu'il était inutile de continuer à mettre de l'argent de côté. Avec les articles "Varia" qui nous étaient envoyés, l'organisation de quelques journées supplémentaires, la publication de "hors-série" émanant d'un seul ou d'un petit nombre d'auteurs, nous avons pu éditer pendant plusieurs années trois numéros au lieu de deux, sans effectuer de prélèvement dans les réserves mais en dépensant toutes les ressources de l'exercice (cotisations, ventes de revues et intérêts du livret d'épargne). Le financement de quelques numéros par la Société Centrale Canine et par la Fondation Sommer nous a également aidés. Est arrivé néanmoins un moment où, après accord de l'Assemblée générale, il a fallu recourir à l'épargne. Dans un premier temps, nous n'avons pas changé de politique, continuant à publier trois numéros annuels ou bien des numéros volumineux (autour de 200 pages) : c'est tous les adhérents qui, ainsi, profitaient des "économies" de la société.

Nous avons atteint maintenant un palier en dessous duquel nous souhaiterions ne plus descendre (ce qui ne sera d'ailleurs pas forcément possible tout de suite). Il a été décidé (cf compte-rendu de l'AG dans la dernière Lettre):

- de revenir dorénavant à la règle habituelle de deux numéros par an (c'est déjà le cas depuis 2009) mais qui, de surcroît, ne dépassent pas les 140 pages, afin d'éviter un coût d'expédition trop élevé;
- de proposer une augmentation de la cotisation. Avec l'accord de l'assemblée générale, qui sera sollicité au printemps 2013, celle-ci pourrait passer à 35€ en 2014. Il n'est pas sûr que cela suffise : nous verrons bien.

Si le nouveau site Internet (voir CR de l'AG) nous coûte moins cher que le précédent, la réduction du nombre d'adhérents -que connaissent beaucoup d'associations et qui ne nous épargne pas- joue évidemment dans l'autre sens. Appel est bien entendu renouvelé à nos sociétaires pour qu'ils tentent de recruter de nouveaux adhérents.

Plusieurs sociétaires s'étaient étonnés que nous parvenions à maintenir la cotisation à 30€ tout en publiant autant. Ils ont maintenant la réponse : nous avons volontairement vécu au-dessus de nos moyens, au profit de tout le monde. Une nouvelle politique, c'est-à-dire en fait un retour aux engagements classiques de la Société d'Ethnozootechnie, s'impose maintenant. Nous sommes bien entendu persuadé que les adhérents le comprendront et que cela n'entravera en rien la réputation qu'a la SEZ, celle notamment d'un "très bon rapport qualité/prix".

Bernard DENIS.

Société d'Ethnozootechnie

- Président : B. Denis, 5 avenue Foch, 54200 TOUL. Tél : 03 83 43 06 45
- Secrétaire-Trésorier : Mme M. Monod, 4 rue P. Brossolette 92300 Levallois-Perret, 01 47 31 27 89, marianemonod@gmail.com

Les opinions émises dans la Lettre n'engagent que leurs auteurs.

-Pour toute information à faire paraître dans la Lettre: J. Blanchon : jean.blanchon2@wanadoo.fr Site de la Société d'Ethnozootechnie : http://www.ethnozootechnie.org

RAPPEL

Les Actes des colloques organisés en juillet 2011 par la Société Centrale Canine et la Société d'Ethnozootechnie (350 pages, papier glacé, iconographie, voir la dernière Lettre pour les grands thèmes abordés) sont remis gratuitement aux adhérents de la SEZ qui en font la demande et s'acquittent des frais d'envoi. Il suffit de se signaler à Mariane MONOD (4 rue Pierre Brossolette, 92 300 Levallois-Perret) et d'accompagner sa demande d'un chèque de 6 Euros à l'ordre de la Société d'Ethnozootechnie.

COLLOQUES, RENCONTRES, RÉUNIONS....

Le 8 novembre 2012, la Société d'Ethnozootechnie organise au Palais du Luxembourg, 26 rue de Vaugirard, Paris Vème une journée sur le thème « Pratiques de Fin de Vie des animaux » (voir le programme de la journée et les indications pratiques sur la feuille intercalaire jointe à la présente Lettre).

La Maison de la Transhumance vient d'installer son siège au Domaine du Merle à Salon-de-Provence, grâce à l'accueil de Montpellier Sup Agro qui gère le domaine. Une rencontre aura lieu le mercredi 21 novembre après-midi au domaine du Merle. Le programme détaillé sera communiqué ultérieurement. Tél 04 90 17 06 67, mdt @transhumance.org

APPEL À PROJETS

La Fondation A. et P. Sommer, sous l'égide de la Fondation de France, lance un **appel à projets 2013 aux professionnels** qui intègrent la médiation animale auprès des enfants ou des adultes incarcérés ou sans domicile fixe. Pour plus de précisions, consulter le site : http://www.fondation-apsommer.org

EXPOSITIONS

L'exposition du musée H. Lecoq de Clermont-Ferrand, sur « Les animaux domestiques. L'empreinte de l'homme sur l'animal », signalée dans la Lettre de juin 2012 fermera ses portes le 5 mai 2013. Tél. 04.73.42.32.00.

NOUVELLES BRÈVES

Le règlement européen du 14 juin 2012, d'application immédiate, précise les conditions d'alimentation des animaux en élevage bio :

Les aliments produits sur la ferme passent de 50 % pour les herbivores à 60%.

Pour les porcs et les volailles 20 % au moins des aliments doivent être produits sur la ferme..

Ne pourront être étiquetés « aliments biologiques » et porter le logo UE que les aliments comprenant au moins 95 % d'ingrédients agricoles entièrement bio.

Les éleveurs suisses de chevaux ont organisé au mois d'août dernier la « Route suisse », une rencontre internationale de chevaux de trait. Elle comprenait des épreuves utilitaires (débardage, traction) et des épreuves sportives. Des manifestations analogues existent en France : Route du poisson, Route des vins et du comté, Route des vignobles de Bourgogne, et aussi en Belgique.

L'association du collectif des races locales de massif (CORAM) a tenu son assemblée générale en Alsace en mai dernier. Une race est dite locale si 30% de ses effectifs sont localisés dans un seul département, ou 70% dans trois départements limitrophes. Une race locale est dite « de massif » si 80% de ses effectifs sont situés en zone de massif. L'association a dénombré 34 races locales de massif, avec des effectifs de 450 000 vaches et 3 millions de brebis.

Environ **800 vaches de race Salers sont enregistrées en Suisse**. Selon un des éleveurs suisses ayant adopté la race, celle-ci « est parfaite pour les exploitants soucieux de leur qualité de vie. Un éleveur de Salers, c'est un éleveur qui passe ses nuits avec sa femme, pas avec ses vaches ».

Un concours interrégional de bovins de race Salers a eu lieu le 10 septembre 2011 dans la Meuse à Verdun. Il était ouvert aux éleveurs des régions Lorraine, Alsace, Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Picardie.

Le **concours spécial de la race bovine Vosgienne**, qui se tient tous les ans, a eu lieu au mois de septembre dans le Haut-Rhin. Pour la première fois il comprenait une section de vaches allaitantes.

Un concours national de bovins à viande s'est tenu, les 13 et 14 avril en Suisse à Brunegg (canton d'Argovie). 240 animaux appartenant à 12 races à viande ont été présentés par 86 éleveurs. Après le classement des animaux répartis en 36 catégories, le public a pu suivre un concours interraces. Chez les génisses, un animal de race Aubrac l'a remporté, devant une Limousine. Chez les vaches c'est une Limousine devant une Angus. C'est un taureau Limousin qui a été couronné Mister Swissopen. Le 26 avril, dans la même localité s'est tenu un marché de taureaux d'élevage de races à viande.

L'INRA, l'Union nationale des coopératives d'élevage et d'insémination artificielle ainsi que l'Institut de l'élevage ont mis en commun un **programme de recherche en génomique** concernant les races allaitantes et laitières à petits effectifs, à côté de celui concernant les races à effectif important. A terme, la génomique devrait permettre, à partir d'une simple prise de sang, de connaître les performances d'un taureau sans passer par le testage.

Les fêtes de la transhumance se sont multipliées surtout depuis les années 1990. On en compte une cinquantaine aujourd'hui en France. Elles sont localisées principalement en Provence-Alpes et en Languedoc-Massif Central, mais également dans les Pyrénées et dans les Vosges. Elles concernent surtout les ovins, mais également les bovins, et même les équins (dans les Pyrénées) : parfois les trois espèces ensemble. Elles connaissent un grand succès populaire et font apprécier les produits du terroir.

D'après une étude France Agrimer, **la consommation de viande ovine** est de 10,2 kg par habitant en Grèce, suivie par Chypre et le Royaume Uni. La France se situe en 6ème place. Par contre les pays d'Europe de l'Est et la Finlande consomment peu d'ovins (*Pâtre* n°579).

Grâce à la volonté d'une poignée d'éleveurs du massif des Albères, conseillés par Laurent Avon de l'Institut de l'Elevage, **la chèvre catalane** a pu être sauvée. Les éleveurs veulent maintenant la faire reconnaître officiellement. (*La France Agricole* 03 août 2012).

La laiterie de Bougon(Deux-Sèvres), **la plus ancienne coopérative de transformation de lait de chèvre**, a suspendu la fabrication de son produit emblématique : le « chèvre-boîte ». Les éleveurs ont manifesté pour protester contre sa disparition.

Le porc de Franche-Comté vient d'obtenir l'I.G.P. (Indication Géographique Protégée). Son alimentation est à base de sérum de fromagerie. Il est abattu à un âge minimum de 182 jours.

Le Jambon de l'Ardèche a obtenu l'I.G.P. La zone de production comprend 212 communes.

NOUVELLES DES SOCIÉTAIRES

Coline Taine-Monod qui est à l'origine du nouveau site de la **SEZ** (www.ethnozootechnie.org). Celui-ci a été réalisé dans le cadre du diplôme de certification professionnelle de Webmestre au Conservatoire National des Arts et Métiers. En même temps que le site, Coline a réalisé un dossier de spécification, puis un dossier de réalisation et un guide de mise en ligne. L'ensemble a été présenté en soutenance et a valu à l'auteur(e) la note de 18 sur 20 et les félicitations du jury. La SEZ s'en réjouit, témoigne de sa reconnaissance à Coline et incite tous les Sociétaires à faire vivre le site. Nous en reparlerons.

NOS SOCIÉTAIRES ONT PUBLIÉ

Notre sociétaire Eric Baratay a publié dan la *Revue québécoise de droit international* 24.1 (2001) un article qui est une relecture de l'histoire de la protection animale, intitulé : « La souffrance animale, face masquée de la protection aux XIX-XXèmes siècles. ».

Dans le BTIA $n^{\circ}143$ de mars 2012, (Bulletin Technique de l'Insémination Artificielle, UNCEIA, 149 rue de Bercy 75595 Paris cedex 12) notre Sociétaire Laurent Avon a écrit un fort intéressant article intitulé : « La préservation de la biodiversité animale »dans lequel il fait l'historique de la préservation d'un certain nombre de races bovines à petits effectifs, des techniques mises en œuvre, des risques encourus par l'espèce du fait de la tendance à une trop forte consanguinité.

BIBLIOGRAPHIE

« Bestiaire du Moyen Age ». Michel Pastoureau, 432p., 45€. La zoologie du Moyen - Age n'est pas celle de notre époque, tant dans sa représentation que les qualités ou défauts qu'on lui prête. La frontière est floue entre les animaux chimériques, et les animaux sauvages ou domestiques. L'ouvrage engage une étude thématique des espèces avec leurs propriétés physiques ou morales. Une iconographie abondante, tirée des enluminures, accompagne le texte.

J-M Devillard nous signale l'ouvrage de Janick Auberger et Peter Keating, tous deux professeurs au département d'Histoire de Québec à Montréal : « *Histoire humaine des animaux de l'Antiquité à nos jours* ». Ellipses, Paris, 2009, 277 p, 24 €. L'ouvrage divisé en six chapitres cherche à varier les points de vue et à multiplier les regards que l'homme a pu poser sur les animaux, essentiellement dans nos sociétés occidentales.et le Président B. Denis qui a présenté cet travail dans la revue « *Histoire et Sociétés rurales* » n° 34, conclut en indiquant que l'ouvrage « s'avère très original dans sa conception et, dépassant le cadre de l'histoire proprement dite, offre une mise au point attrayante sur beaucoup d'aspects relatifs à l'animal qui font habituellement l'objet d'études spécialisées et, souvent, trop engagées ».

Dans le même registre, J-M Devillard porte à notre connaissance un autre ouvrage intéressant : « *L'anthologie d'éthique animale. Apologie des bêtes* » de Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, P.U.F. , 2011.

Une nouvelle maison d'édition publie des ouvrages importants, littéraires ou scientifiques sur la nature, les animaux, l'histoire naturelle, datant pour la plupart du XIXème siècle. Le premier livre publié est la *Vie privée et publique des animaux*, ouvrage écrit par de grands écrivains et illustrée par le caricaturiste Grandville. Pour plus de renseignements, voir le site : http://www.editionsgrandschamps.com

Le Conservatoire d'espaces naturels de la Région Centre et la Chambre d'agriculture du Loiret viennent d'éditer une brochure sur le « *pastoralisme ligérien, une pratique agricole au service de la Loire* », rappelant qu'il s'agit de la remise à l'honneur de cette technique qui, grâce à des races rustiques, maintenait ouverts les bords de Loire, la biodiversité et assurait une production de viande qui trouve maintenant un débouché dans la vente de proximité.

- « *Pastoralismes d'Europe. Rendez-vous avec la modernité* ». Cardère éditeur, 20 €. Regroupe 26 interventions qui ont été faites le 1^{er} mars 2012, à Paris par 300 pastoralistes de France et d'Europe réunis par l'Association Française de Pastoralisme et l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture. Ce fut l'occasion d'échanges d'expérience et de savoirs et de revisiter les relations actuelles entre le pastoralisme et ses partenaires des forêts, des espaces naturels ou du tourisme.
- « 1972. La loi pastorale française », par Quentin Charbonnier. Cardère éditeur, 20 €. Des « forestiers sociologues », juristes, hommes politiques, chercheurs, « montagnards chevronnés » se sont engagés auprès des éleveurs pour organiser et permettre le développement du pastoralisme français en montagne, mais aussi en plaine et en zones humides. La loi a recherché à respecter le « précieux et subtil équilibre entre tradition et modernité », tout en respectant la liberté des éleveurs, propriétaires fonciers, randonneurs, skieurs, et autres usagers des espaces naturels, ce qui lui a permis de passer les 40 ans d'existence sans prendre une ride.

On nous annonce la parution prochaine d'un « Supplément à l'étude bibliographique sur les animaux de basse-cour » de Gilbert Cornet et Philippe Malagies. Demander le bulletin de souscription (25 € au lieu de 30 €, le port dans les deux cas étant en sus) à M.Cornet 107 route de Cernay 51 100 Reims.

NOUS AVONS REÇU

Le Journal de Ferme de juin 2012 où on trouvera notamment : un article sur la sauvegarde de l'Oie de Toulouse, la renaissance de la Chèvre Cou clair du Berry, le cheval de Castillon ou Castillonnais. Cynophilie française, n°160, 2ème trimestre2012 qui aborde des sujets très divers concernant cette espèce. Prim'Info de juillet 2012